

# Mairie d'AURIBEAUSUR-SIAGNE

## République Française

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 03 avril 2017 à 18 HEURES 30

*Convocation du 22/03/2017*

Présents : MM. VARRONE - MERO – TIBIER – ABRIL - RAMI - LALANDE – SIDAOUI – MMES– GIRAUDY  
PAGANIN - DUMESNIL - GROSSO — FERUT – QUILLOT - MM. ROUSSEL – EININGER - Mme BELAICHE  
M. VACANCE (arrivé en séance à 19 H) - Mme MAUBERT (arrivée en séance à 19 H)

Absents représentés : Mme BODINO par M. GIRAUDY  
Mme GIORDANO par M. VARRONE  
M. CHARABOT par M. ROUSSEL  
Mme MAUBERT par Mme DUMESNIL (de 18 H 30 à 19 H et de 21 H à la fin)  
Mme BELAICHE par M. EININGER (à partir de 20 H)

Absent : Mmes POMMEL – M. BONTOUX

Secrétaire : M. SIDAOUI

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance, ainsi que des dépôts de permis de construire, de déclarations de travaux et de D.I.A. sans exercice du droit de préemption. Il fait part au conseil de deux décisions de justice qui ont donné raison à la commune : TA de Nice rejet d'une demande d'annulation d'une taxe d'urbanisme pour non réalisation d'une aire de stationnement de 18.027,39 €, et condamnation à verser 1.500 € en plus à la Commune. Cour Administrative d'Appel de Marseille : rejet d'une demande d'annulation d'un CU négatif et condamnation à verser 1.500 € en plus à la Commune.

Le Maire rappelle au conseil les horaires des permanences des élus aux bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23/04 et 07/05/2017.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Le Maire informe que le compte de gestion 2016 de M. le Trésorier du Cannet, comptable de la Commune est en tout point identique au compte administratif 2016 du Maire. Le résultat de clôture de l'exercice est le suivant :

<u>Investissement</u> : besoin de financement 2016 :	-296.995,62 €
<u>Fonctionnement</u> : excédent :	427.066,53 €
<u>Résultat de clôture 2016</u> :	130.070,91 €

VOTE : 4 abstentions (M. ROUSSEL – EININGER – MME BELAICHE – 1 procuration) – POUR : 17

# Mairie d'AURIBEAUSUR-SIAGNE

## République Française

### 2 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le moment du compte administratif, permet au Maire de faire le point sur le patrimoine de la commune, dont le tableau récapitulatif a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Il est estimé à 40 millions d'Euros hors Mairie-Ecole et Eglise. Le Maire rappelle que lorsqu'il a été élu en 1983, il n'y avait qu'une petite école, et quelques pièces en Mairie... Ce tableau sera mis à jour annuellement. Il s'agit d'un porté à connaissance qui fera l'objet d'une délibération.

D'autre part, il informe le conseil qu'il ne perçoit que la moitié de l'indemnité de fonction de Maire et que le reste est ventilé entre les adjoints. Il n'a jamais demandé aucun remboursement de frais d'essence, de péage, de parking, et lorsqu'il déjeune au restaurant scolaire il paie ses repas. C'est son choix et cela n'engage que lui. Les élus peuvent obtenir des remboursements de frais sur ordre de mission, au même titre que les fonctionnaires, selon les barèmes en vigueur.

Le Maire présente en détail le compte administratif 2016, dont la balance générale est la suivante :

	BP 2016	REALISES	RESULTATS exercice 2016	REPORTS 2015	Total Résultats + Reports 2015		RESULTATS CUMULE
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>	2 711 871 €	2 055 637.09 €					2 055 637.09 €
<b>RECETTES</b>	2 711 871 €	2 256 892.98 €	201 255.89 €	225 810.64 €	427 066.53 €		2 482 703.62 €
						<i>résultat de Fonctionnement</i>	427 066.53 €
<b>INVESTISSEMENT</b>						<b>R.A.R. 2015</b>	
<b>DEPENSES</b>	2 480 346 €	1 721 980.94 €	- 172 705.03 €	124 290.59 €	- 296 995.62 €	98 092 €	1 944 363.53 €
<b>RECETTES</b>	2 480 346 €	1 549 275.91 €				98 957 €	1 648 232.91 €
					130 070.91 €	<i>résultat d'Investissement</i>	- 296 130.62 €
						<b>résultat cumulé 2016</b>	130 935.91 €

Le Maire rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 12 ans, et ont même baissé durant 9 années consécutives, soit une baisse de -30%. Les frais des rythmes scolaires n'ont pas été payants pour les familles. La baisse des dotations de l'Etat a fait perdre au budget communal sur 4 ans 280.000 € et au moment du vote du budget le montant des dotations 2017 n'a pas encore été communiqué et donc la future baisse est encore inconnue. Malgré la crise, la commune s'en sort bien, grâce à sa rigueur de gestion. Le Maire quitte la séance pour les débats et le vote.

# Mairie d'AURIBEAUSUR-SIAGNE

## République Française

Pour le vote du compte administratif 2016, M. MERO rend la Présidence de la séance.

VOTE : 4 abstentions (M. ROUSSEL – EININGER – MME BELAICHE – 1 procuration) – POUR : 15

### **3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 :** + 427.066,53 €

Le maire propose l'affectation du résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement reporté : 127.066,53 €
- Investissement pour couvrir le besoin : 300.000,00 €

VOTE : unanimité.

### **4 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

*(Mme BELAICHE quitte la séance du conseil et donne procuration à M. EININGER)*

A. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE** : Le Maire présente en détail par section, chapitres et articles, les prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2017.

Le BP 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- FONCTIONNEMENT : 2.333.092 € (baisse de 11.6 % par rapport à 2016)
- INVESTISSEMENT : 3.086.329 € (augmentation de 24 % par rapport à 2016)

La surélévation de l'école est le point le plus important, il représente près de la moitié du budget d'investissement.

VOTE : 4 abstentions (M. ROUSSEL – EININGER – 2 procurations) – POUR : 17

B. **BUDGET ASSAINISSEMENT** : Le Maire rappelle au conseil qu'il convient de créer un budget assainissement 2017 suite à la dissolution du SIAUBC dont la compétence a été reprise par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins au 01/01/2017. Ce budget avait été transféré en 2006 au SIAUBC. Lors de ce transfert, la commune n'avait aucun prêt et même un excédent. A ce jour, l'endettement est de 587.250 €. Le Maire s'engage à travailler sur ce budget afin de vérifier les charges transférées et d'y voir plus clair sur certains usagers des communes de Grasse et Peymeinade raccordés sur nos réseaux et qui probablement ne paient pas la redevance assainissement au bon endroit. Ce budget pourra faire l'objet de décisions modificatives. Pour le moment il se contente de prévoir les remboursements d'emprunt et l'encaissement de la surtaxe assainissement et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, ainsi que les amortissements de réseaux sur 50 ans.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- EXPLOITATION : 77.300 €

# Mairie d'AURIBEAUSUR-SIAGNE

## République Française

- INVESTISSEMENT : 43.271 €

VOTE : unanimité pour le vote du BP 2017 et pour l'amortissement des réseaux sur 50 ans.

### **5 – CONVENTION 2017 AVEC LES ASSOCIATIONS « AURIBEAU SUR SCENE » ET « AURIBEAU EN FETES » :**

(Mme DUMESNIL quitte la séance)

- Association « AURIBEAU en FETES » : l'aide sollicitée est de 7.000 €, en contrepartie une liste de manifestations est prévue pour 2017. La convention à signer entre la commune et l'association, prévoit les modalités de versement de l'aide et le contrôle des dépenses engagées par rapport au budget prévisionnel.

VOTE : unanimité (20 voix)

(Mme DUMESNIL revient en séance et Mme FERUT quitte la séance)

- Association « AURIBEAU SUR SCENE » : l'aide sollicitée est de 25.000 €, pour le festival 2017 des 31/6 et 1-2 juillet. La convention reprend les mêmes règles de paiement et de contrôle que l'année précédente. Le Maire lit le courrier de l'association concernant l'aide supplémentaire 2016 de 10.000 € qui avait été versée en relais, en attendant l'aide de la CAPG. La communauté d'agglomération n'ayant subventionné qu'à hauteur de 7.500 € au lieu des 15.000 € promis, il est difficile de restituer les 10.000 €, l'association propose un échelonnement de cette somme. Il est proposé par le conseil un étalement de 2.500 €/an sur 4 ans dès 2017.

VOTE : 1 abstention M. VACANCE – 19 POUR

(Mme FERUT revient en séance)

### **6 – EPF PACA : ETAT DU STOCK DES BIENS AU 31/12/2016 :**

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du stock immobilier foncier porté par l'Etablissement Public Foncier pour le compte de la commune, qui est de 1.534.240 € (2 terrains).

(Mme MAUBERT quitte la séance et donne procuration à Mme DUMESNIL)

### **7 – EXAMEN DES CONTRATS DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION AQUAVIVA et DES RESEAUX DE COLLECTE BIOVIVA SUITE A LA DISSOLUTION DU SIAUBC :**

Le conseil valide la transformation des contrats historiquement du SIAUBC, en contrat multipartites :

- BIOVIVA (*exploitation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que le traitement des eaux usées par la station d'épuration Miramar*) sera au 01/01/2017 conclu entre la CACPL et les communes d'AURIBEAU, de la ROQUETTE et de SUEZ

# Mairie d'AURIBEAUSUR-SIAGNE

## République Française

- AQUAVIVA (contrat d'exploitation de la station d'épuration Aquaviva pour le traitement des eaux usées) sera au 01/01/2017 conclu entre la CACPL et les communes d'AURIBEAU, de la ROQUETTE de PEGOMAS et de SUEZ.

VOTE : unanimité.

### **8 – MISE A JOUR DES INDEMNITES DE FONCTION SUITE A LA REFORME DU 26/01/2017 :**

L'indice brut terminal de la fonction publique 1015 qui servait de base au calcul des indemnités de fonction, a évolué avec effet au 01/01/2017 pour devenir l'indice brut terminal 1022. Il convient d'acter cette évolution afin de mettre à jour la délibération du 23/05/2014 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sur la base de l'indice brut 1015.

VOTE : unanimité.

### **9 – PERSONNEL COMMUNAL :**

- CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF EN CDD : le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un poste pour une durée maximale de 12 mois, suite au départ en mutation d'un agent titulaire.
- MODALITE D'EXERCICE DU TEMPS PARTIEL : il appartient au conseil municipal de fixer les modalités d'exercice du temps partiel. Il est décidé à l'unanimité que le temps partiel serait calculé sur une base mensuelle, avec des quotités par dizaine de 50 à 90 %. Les demandes devront être faites 2 mois avant aussi bien pour la mise en place que pour d'éventuelles modifications.

### **10 – CONVENTION DE REVERSEMENT du FONDS DE SOUTIEN A LA CAPG POUR LES TAP :**

La CAPG ayant repris la compétence jeunesse, et l'organisation des TAP après les heures de classe, la commune doit reverser l'aide de l'Etat de 50 € par an et par enfant affectée aux rythmes scolaires, comme cela était prévu lors du transfert de compétence.

VOTE : Unanimité.

### **11 – DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL DU CIRIER :**

Le terme du bail est fixé au 30/10/2017, le locataire en sollicite le renouvellement. Pour information le loyer est de 667 €/mois.

VOTE : accord unanime.

### **12 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE 2017 :**

Le Maire présente un projet de création d'un parking communal avec un accès voiture pour boucler entre deux voies communales, au quartier du Sault. Estimation des travaux : 83.270 € HT et l'aide

# Mairie d'AURIBEAUSUR-SIAGNE

## République Française

sollicitée est de 41.857 €. Mme PAGANIN conseillère départementale va essayer d'obtenir une aide plus élevée.

VOTE : unanimité.

### **13 - PROPOSITION DE CREATION D'UNE AGENCE POSTALE :**

Le Maire rappelle les divers échanges avec la Poste, au sujet du bureau de poste d'AURIBEAU. La Poste souhaite fermer le bureau trop peu fréquenté et créer un relais Poste chez un commerçant. Force est de constater que les réductions successives des horaires d'ouverture du bureau, et la diminution des opérations pouvant être faites à Auribeau, ne peuvent qu'entraîner une réduction de la fréquentation des clients. Le Maire a rappelé à la Poste leur mission d'intérêt général, et le fait que la commune ne souhaitait pas perdre son loyer. Il a demandé du temps pour trouver une autre solution. Le Maire donne lecture de la dernière proposition de La poste qui souhaite accompagner financièrement la commune jusqu'au 31/12/2018, en versant une aide de 1.005 € /mois pour le personnel, ainsi que le loyer et une indemnité de 3.035 €. Le conseil charge à l'unanimité le Maire pour négocier avec la Poste afin d'obtenir de meilleures conditions.

### **14 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Renouvellement du contrat d'entretien du clocher et du paratonnerre : accord unanime du conseil pour un an renouvelable 2 fois, contrat avec la société BRIAN pour 1.630 €/an.
- CCAS : Il est demandé au conseil de permettre l'utilisation par le CCAS de la salle Léon Mallet deux fois par mois pour des animations (thé dansant, conférences, spectacles...). Accord unanime.
- INFORMATION ECOLE : M. Lalande va s'occuper de la mise à niveau des ordinateurs de la BCD de l'école qui sont anciens. Le renouvellement de ce parc informatique pourrait se faire par la Caisse des Ecoles. Il faut chiffrer les besoins et solliciter les aides. Il informe également que la manifestation de l'association TWILIGHT OF THE GOD les 25/26 mars a obtenu un très vif succès avec près de 500 participants sur les deux jours.

Affiché le 20/04/2017

Le Maire,

Jacques VARRONE

